CANTON DU VALAIS — **COMMUNE DE SAVIESE**

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art.10 al.2 et art.13 al.1
l'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art.3

PLAN N° 6

Légende

Forêt :

- Constatation définitive de la forêt selon art.10 al.1 LFo, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.
- Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir.
- Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif, objets protégés selon art. 18bis de la loi fédérale sur la protection de la nature.
- Limite de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 1 DEC. 2010
Droit de sceau Fr. 800.—
L'ingénieur :
Le chancelier d'Etat :

L'ingénieur cantonal des forêts : Brämm le 10.09.10

La Commune : COMMUNE DE SAVIESE, Le Président : Savièse, le 20 avril 2010

Nom du géomètre officiel : GEOMETRES CENTRE SA, Route du Chandolin 26, 3960 Sierre, tél. 027 455 63 66, fax 027 455 63 54

Publié au BO le :

Homologation par le conseil d'Etat le :

Plans cadastraux N° 11-28-55-56

Plan cadastral mis à jour :
Décembre 2009

1 : 2027
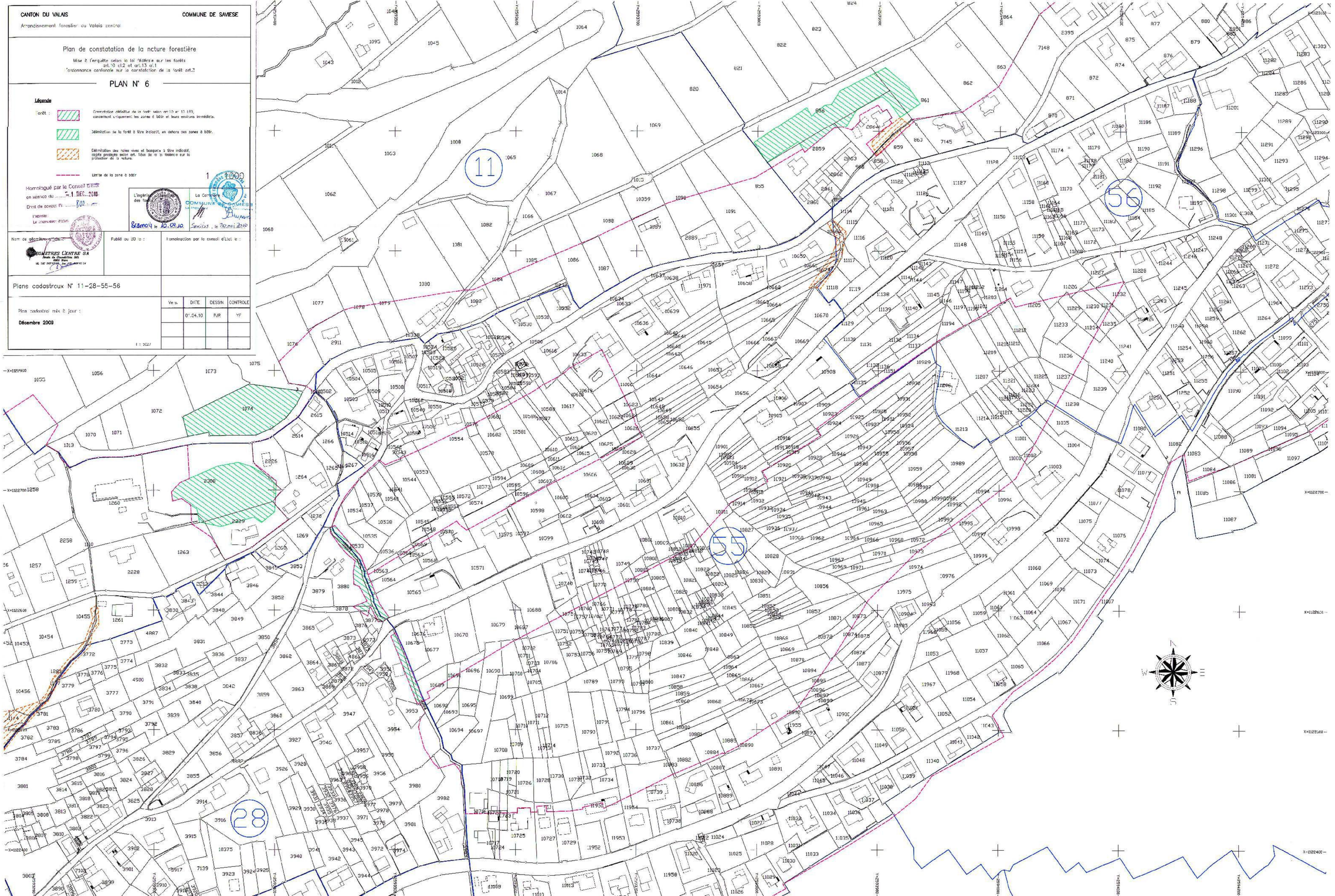
Version	DATE	DESSIN	CONTROLE
	01.04.10	RMR	YF